

Le projet d'accompagnement collectif

A. Présentation générale :

1. La maison :
 - Contexte de sa création, à titre indicatif :
 - histoire, options philosophiques, références théoriques, divers,
 - Situation géographique, à titre indicatif :
 - localisation dans l'environnement social et économique,
 - Quelques indicateurs sur la ou les communes d'implantation, à titre indicatif :
 - population, nombre de demandeurs d'emploi indemnisés, nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale, autres.
2. Les caractéristiques du projet :
 - Public cible :
 - Activités spécifiques menées en interne ou en partenariat dans le cadre de :
 - l'accompagnement des enfants,
 - l'accueil d'urgence ou du vingt-quatre heures sur vingt-quatre
 - le développement d'un service post-hébergement.
3. Utilisation des ressources pour mieux gérer le projet :
 - Infrastructure :
 - Ressources extérieures effectives et potentielles :
 - liste des partenaires sociaux,
 - inscription dans une fédération ou un réseau d'acteur social.
 - Ressources humaines :
 - A. le personnel :

Organigramme fonctionnel et hiérarchique des membres du personnel subventionné ou non, mandat confié au Directeur par le pouvoir organisateur. Management et horaires.
 - B. les bénévoles
 - liste des bénévoles,
 - mesures prises dans le cadre de la collaboration, la concertation et la coordination des bénévoles,
 - divers.
4. L'accueil :
 - Organisation de l'accueil de la ou des personnes en demande d'hébergement et plus particulièrement des enfants.
5. La prise en charge :
 - Admission, non admission et orientation,
 - Collaborations, coordinations et concertations dans la prise en charge sociale, administrative, pédagogique et financière de la personne ou de la famille, à titre indicatif :
 - entre les travailleurs de la maison,
 - entre les travailleurs et les bénévoles,
 - entre les travailleurs de la maison et les intervenants sociaux extérieurs, fréquence des réunions et répartition des tâches.
 - Implication de la personne ou de la famille pendant son séjour,
 - Modes d'acquisition de l'autonomie sociale, à titre indicatif :
 - gestion de la dynamique familiale,
 - gestion de l'image,
 - gestion de la communication,
 - gestion de l'environnement,
 - Coordination de la prise en charge du groupe des hébergés.

6. Conditions de séjour pour les hébergés :

Hébergement, type de chambre :

- réservée à l'accueil d'urgence, individuelle ou collective,

— Repas :

- confectionnés en collectivité ou de manière individuelle,
- respect des régimes alimentaires et des convictions religieuses ou idéologiques,
- pédagogie développée autour de la notion de repas équilibrés pour les adultes et les enfants,
- gestion du budget alimentation par les hébergés pendant leur séjour, type d'apprentissage pour l'après séjour,

— Hygiène corporelle :

- douches, W.C. et lavabos individuels ou collectifs,
- pédagogie développée autour de la notion d'hygiène corporelle pour les adultes et les enfants, appareils mis à disposition par la maison,

— Entretien des communs et des chambres :

- pédagogie développée autour de la notion d'entretien de l'habitat,

— Activités à l'intérieur ou à l'extérieur de la maison, à titre indicatif :

- activités éducatives, culturelles et ou sportives.

7. Le conseil des hébergés :

— Responsable de l'animation,

— Local, fréquence des réunions, secrétariat,

— Thèmes abordés,

— Propositions formulées par les hébergés.

8. La sortie :

— Préparation et programmation pendant le séjour,

— Démarches menées avec les personnes pour lesquelles une fin de séjour est signifiée par la maison.

9. Modalités d'évaluation du projet d'accompagnement collectif :

— Qui et avec quel mandat ?

— Quelle formalisation en est donnée ?

B. Emergence de nouvelles problématiques

1. Identification des problématiques :

— quelles évolutions des difficultés sociales avez-vous constatées au niveau de votre public cible ?

— des demandes d'hébergement restent-elles insatisfaites ? Comment pourriez-vous caractériser le public qui ne peut entrer dans votre maison ?

— vos collaborations avec des acteurs locaux rencontrent-elles au niveau pédagogique et social de gros obstacles ? Ces derniers sont-ils la conséquence d'un manque de visibilité ou d'une opposition de méthode de travail ?

2. Réflexions sur le travail mené :

— votre projet d'accompagnement collectif ne peut-il être adapté pour coller aux demandes d'hébergement restées sans réponse ?

— les méthodes de travail social utilisées sont-elles bien en adéquation avec les difficultés vécues par les personnes hébergées ?

— comment envisagez-vous d'améliorer votre image auprès du grand public et de vos partenaires ?

3. Mise en projet :

— compte tenu de l'évolution rapide de l'environnement social et économique, sur base de quel levier interne estimez-vous utile d'agir pour répondre à cette évolution ?

— quel projet souhaitez-vous poursuivre ou développer au vu des difficultés que vous rencontrez dans la gestion des demandes d'hébergement ou des hébergements ?

- C. Avis du personnel.
- D. Avis des bénévoles.
- E. Avis du Conseil des Hébergés sur tous les points à l'exception des points 1, 2 et 3 de la présentation générale.